



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le jeudi 5 mars 2020,

COVID 19 : état des lieux de la situation

Au niveau du département de la Manche

Trois cas avérés de coronavirus sont déclarés dans le département de la Manche, depuis ce matin :

- Une femme résidant à Bricquebec, hospitalisée au centre hospitalier de Saint-Lô ;
- Un homme et un enfant résidant à Sartilly et pris en charge à domicile.

Sur ces derniers cas, il a été décidé ce matin, de fermer l'école élémentaire de la commune à titre préventif. Une équipe de l'ARS fait les démarches nécessaires pour prendre l'attache des personnes qui auraient été en contact avec les cas déclarés.

Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement au 0 800 130 000.

Au niveau national

La France reste en stade 2. Le stade 3 sera déclaré lorsque le virus circulera activement sur l'ensemble du territoire national.

Mesures de protection individuelles :

Concernant les masques, il a été scientifiquement confirmé que, face au COVID-19, les masques dits chirurgicaux (anti-projections) ont une efficacité équivalente à celle des masques spécialisés FFP2. La direction générale de la santé définit, avec les sociétés savantes, les règles d'utilisation des masques chirurgicaux. Doivent être équipés : les professionnels de santé qui exercent en établissement de soins, les professionnels de santé libéraux, les personnes contaminées et les personnes vulnérables. L'usage de ces masques en dehors de ces indications est inutile. Il est nécessaire d'en appeler à la responsabilité de chacun. Un comportement inapproprié peut altérer le travail des professionnels de santé.

Consignes simples :

Il est rappelé que pour se protéger et protéger les autres des maladies contagieuses, de se laver régulièrement les mains, de tousser ou éternuer dans son coude, d'utiliser un mouchoir à usage unique et de le jeter.

Elections :

Toute l'action du Gouvernement vise à permettre la continuité de la vie économique et sociale de la Nation et à favoriser la résilience de la communauté nationale. Les élections sont un moment important de la vie de la Nation et il n'est donc aucunement question de les reporter. Localement, avec les mairies, les préfets pourront être amenés à prendre des précautions de bon sens pour rassurer les électeurs se rendant aux urnes. Le passage rapide en bureau de vote ne présente évidemment aucun risque particulier.

Communication préfecture : La préfecture de la Manche rédigera un communiqué de presse quotidiennement pour vous tenir informé de l'évolution de la situation dans le département.

**Service départemental
de la communication
interministérielle**

Valérie Desquesnes
Tél. : 02 33 75 48 82
Port. : 06 89 10 15 54
Courriel : valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

2/2

Place de la Préfecture
BP70522

50002 SAINT-LÔ Cedex